

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE**

**FONTENOY-LE-CHATEAU – Ilot de la brasserie
VO10P013200**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération d'Epinal souhaitant l'intervention de l'EPFL pour mener une étude pré-opérationnelle sur l'îlot de la brasserie situé sur le territoire communal de Fontenoy-le-Château,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune de Fontenoy-le-Château annexée à la présente délibération, portant sur une étude pré-opérationnelle sur le site susvisé, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 60 000 € TTC prise en charge à 80% par l'EPFL, à 10 % par la communauté d'agglomération d'Epinal et à 10 % par la commune de Fontenoy-le-Château
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune de Fontenoy-le-Château la convention pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **17 JUIN 2020**

Pour la
La Préfète de Région,
Le Secrétaire
Régionale



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

Blaise GOURTAY